

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Carmignac Emergents

Part : A EUR Acc

ISIN : FR0010149302

Description : Carmignac Emergents est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro FCP19970038.

Nom de l'initiateur : Carmignac Gestion S.A., 24 Place Vendôme, 75001 Paris, France. Carmignac Gestion est une société de gestion d'OPC agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (GP97008). Appelez le (+33) 01 42 86 53 35 pour de plus amples informations.

Site Internet de l'initiateur : www.carmignac.com

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Carmignac Emergents est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM)

DURÉE

Le fonds a été créé le 21 janvier 1997 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJECTIF

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, sur une durée supérieure à 5 ans. L'indicateur de référence est le MSCI EM NR index, (indice Morgan Stanley des marchés émergents). Le fonds est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. L'actif peut également comporter des actifs obligataires, des titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, des obligations à taux variables. Les produits de taux sont utilisés dans la limite de 40% de l'actif, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. Le fonds peut être investi dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade ».

La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité. Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/ forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Ce fonds est un OPCVM géré activement dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique

d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

Le fonds a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Au travers d'une approche "best-in-universe", le fonds investit au minimum 80% de son actif net en investissements durables au sens de SFDR, dont 5% au moins avec un objectif environnemental et 35% au moins avec un objectif social. L'analyse extra-financière conduit à une réduction d'au moins 25% de l'univers d'investissement du fonds via un filtre négatif excluant les entreprises dont les notations extra-financière reflètent des risques élevés. En outre, le fonds vise des émissions carbone (tCO2/mUSD de chiffre d'affaire converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) de 50% inférieures à celles de son indicateur de référence. La définition d'investissement durable utilisée par le fonds utilise le cadre des Objectifs de Développement Durable ("ODD") des Nations Unies. Ce cadre n'est que l'un de ceux pouvant être utilisés pour illustrer les résultats positifs ; d'autres peuvent faire apparaître des résultats différents. Le risque de durabilité du Fonds peut être différent de celui de l'Indicateur de référence.

INVESTISSEUR DE DÉTAIL VISÉ

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

AUTRES INFORMATIONS

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Cette part est une part de capitalisation.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles sur le site www.carmignac.com, directement auprès de l'initiateur ou sur le site www.fundinfo.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période de détention recommandée:		5 ans	
Exemple d'investissement:		10 000 EUR	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 680 EUR	2 940 EUR
	Rendement annuel moyen	-63.20%	-21.72%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 920 EUR	9 590 EUR
	Rendement annuel moyen	-30.80%	-0.83%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 290 EUR	12 940 EUR
	Rendement annuel moyen	2.90%	5.29%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 080 EUR	18 840 EUR
	Rendement annuel moyen	70.80%	13.51%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre Juin 2021 et Novembre 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre Mai 2020 et Mai 2025.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre Février 2016 et Février 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI CARMIGNAC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du fonds.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ici sont les frais cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	758 EUR	3 250 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7.6%	4.8% chaque année

* La réduction du rendement (RIY) montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,1 % avant déduction des coûts et de 5,3 % après cette déduction. Les frais totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	180 EUR
Coûts de transaction	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20,00% max. de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence, même en cas de performance négative, et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	142 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Les rachats sont possibles chaque jour ouvré. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

La société de gestion se réserve la possibilité de mettre en œuvre un plafonnement des demandes de rachat ("gates") dont l'objectif est d'étaler les rachats sur plusieurs VL lorsque ces demandes de rachat excèdent le seuil de 5%, correspondant au rapport entre les rachats nets des souscriptions et l'actif net du fonds.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur ou de la personne qui a conseillé ou vendu ce produit, vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à complaints@carmignac.com, par courrier 24 Place Vendôme, 75001 Paris, France ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01 42 86 53 35.

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la réclamation. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.carmignac.com.

En cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou si vous considérez insatisfaisante la réponse apportée par Carmignac Gestion, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF par courrier ou formulaire électronique (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com.

La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une *U.S. person*, selon les définitions des réglementations américaines *Regulation S* et *FATCA*. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Historique mensuel des scénarios de performance et performances passées : <https://go.carmignac.com/scenario-de-performance>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.